



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

COMMUNIQUÉ¹

Le Secrétariat de la CDB et l'UICN signent un accord additionnel pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique concernant les espèces envahissantes

Montréal, 8 novembre 2011 – En marge de la quinzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, le Secrétaire exécutif du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Directrice générale du Groupe pour la conservation de la biodiversité de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), ont signé un accord additionnel le 7 novembre 2011 pour la mise en œuvre du Plan Stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique en lien avec les espèces exotiques envahissantes.

Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues comme une menace importante pesant sur la biodiversité et les services écosystémiques. L'augmentation du commerce et des voyages signifie probablement une augmentation de cette menace, à moins que des mesures supplémentaires ne soient prises. Les données sur les invasions biologiques et la capacité de gérer et d'améliorer le contrôle aux frontières et les quarantaines pour les espèces exotiques de plusieurs pays ne sont toujours pas suffisantes pour réaliser l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité 9 – « D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces. »

Afin de soutenir les efforts des Parties, le Secrétariat de la Convention et l'UICN ont reconnu la nécessité que les données scientifiques et la coopération technique renforcent la capacité sur le terrain, permettant la détection hâtive et la réponse rapide face aux invasions biologiques. Le Groupe de spécialistes des espèces envahissantes du Comité pour la sauvegarde des espèces de l'UICN et l'Initiative sur les espèces envahissantes de l'UICN ont convenu de joindre leurs efforts au Secrétariat de la Convention afin de promouvoir la mise en œuvre de l'Objectif 9 et de soutenir les initiatives pertinentes sur les espèces exotiques envahissantes.

Jane Smart, Directrice générale du Groupe pour la conservation de la biodiversité de l'UICN, a déclaré : « Les espèces exotiques envahissantes sont un sinistre et une menace importante pesant sur la biodiversité et les services écosystémiques de cette planète, causant de sérieux préjudices à la santé humaine et au développement. Cependant, en travaillant avec le SCDB et les gouvernements de partout à travers le monde, nous pouvons accomplir de grandes choses pour reprendre le contrôle de leur propagation insidieuse. »

Ahmed Djoghlaoui, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, a mentionné : « Les espèces exotiques envahissantes constituent un enjeu mondial. Cependant, les capacités existantes au niveau local ne sont pas adéquates pour y mettre un frein. L'UICN et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique sont fortement engagés à soutenir les Parties dans le but d'acquérir les outils et la formation pour arrêter les invasions biologiques. »

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



Convention sur la
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5